



RÉPÉTITIONS

Séances de travail, Pré-générales, Générales

L'Opéra national de Paris vous offre le privilège de pouvoir observer le travail des artistes et la genèse d'une production lors de différents moments : séances de travail, pré-générales et générales

Entrez dans le vif de la création et découvrez les artistes en plein travail !

MODALITÉS DE RÉSERVATION

Les réservations des répétitions (séances de travail, pré-générales et générales) s'effectuent de façon semestrielle.

CONDITIONS D'ACCÈS

- Une discrétion absolue est demandée afin que les artistes ne ressentent pas la présence d'un public.
- Il est interdit de quitter la salle durant la répétition.
- Il est interdit de photographier, de filmer ou d'applaudir.
- Il est interdit de rentrer dans la salle de spectacle après le début de la répétition. Les retardataires pourront accéder à la salle de spectacle à la pause uniquement.

Toute personne ne respectant pas ces règles pourra se voir refuser l'accès aux répétitions.

CONDITIONS D'ANNULATION

Du fait de l'Opéra national de Paris

- Les répétitions peuvent être à tout moment interrompues ou fermées au public pour des raisons techniques ou artistiques.
- En cas d'annulation de celles-ci, l'Arop ne peut s'engager à reporter votre place sur une autre date de répétition.

De votre fait

- En cas d'empêchement, nous vous remercions de bien vouloir le notifier aux équipes de l'Arop afin que d'autres membres puissent bénéficier de places.
- Nous vous remercions de bien vouloir nous prévenir au moins deux jours ouvrés avant la date de la répétition en cas d'indisponibilité. Les annulations tardives ne nous permettent pas de réattribuer les places à des membres sur liste d'attente.